

Compte rendu du groupe de travail partenarial sur les pêcheries démersales du golfe de Gascogne, 18 février Lorient, CCR sud, 9h30-15h30

Participants

Fanny Brivoal COREPEM
Louis Ferrero CLPMEM Auray-Vannes
Benoît Figarède AGLIA
Nolwenn Gacé PMA
Benoît Guérin CCR S
Thierry Guigue FCPM 29
Eric Renaud CRPM PC, OP La Cotinière
Magalie Richard CLPMEM Lorient
Patrice Chasset DPMA
Michel Bertignac IFREMER
Gérard Biais IFREMER
Spyros Fifas IFREMER
Katia Frangoudes UBO
Marjolaine Frésard IFREMER
Muriel Lissardy IFREMER
Claire Macher IFREMER
Jean-Claude Mahé IFREMER

Objectifs de la réunion :

- présenter quelques éléments de contexte sur les pêcheries démersales du golfe de Gascogne et discuter une proposition de description du fonctionnement de ces pêcheries
- discuter des enjeux de ces pêcheries et identifier les questions importantes qui se posent et qu'il serait utile d'analyser du point de vue bioéconomique

Déroulement de la réunion :

Après un tour de table de présentation des participants, le cadre, les objectifs et les contours du projet de groupe de travail partenarial bio-économique ont été rappelés et précisés. L'organisation de la journée et l'objet de la réunion de ce groupe de travail sur le cas des pêcheries démersales du golfe de Gascogne ont ensuite été présentés.

Quelques **éléments de contexte** sur les pêcheries démersales du golfe de Gascogne, pêcheries mixtes aux interactions multiples, ont été exposés pour servir de base aux discussions: état des stocks de langoustine, merlu, baudroie, sole, engins et pays impliqués dans ces pêcheries, mesures de gestion et plans de gestion en cours.

Une **segmentation des flottilles impliquées dans les pêcheries démersales du golfe de Gascogne** a ensuite été **proposée**. La segmentation en flottilles doit permettre de rendre compte des différentes stratégies observées dans ces pêcheries. Pour chacune des flottilles distinguées, la dépendance en pourcentage du chiffre d'affaires aux espèces concernées (merlu, baudroie, sole, langoustine) et la contribution à la mortalité par pêche de ces espèces a été décrite. La segmentation proposée distinguait :

- une flottille chalutière langoustinière sub-divisée en sous-flottille Bretagne et sous-flottille langoustinière autres régions
- une flottille des chalutiers à sole (subdivision Côte/large)
- une flottille des fileyeurs à sole (subdivision Côte/large)
- une flottille des chalutiers à poissons (subdivision Côte/large)
- une flottille des fileyeurs à poissons (subdivision Côte/large)

Cette proposition a fait l'objet d'une discussion approfondie.

A l'issue des discussions, il a été décidé qu'une **nouvelle proposition de segmentation des flottilles démersales du golfe de Gascogne** devait être définie qui intègre le **degré de dépendance** (en % du CA) aux principales espèces capturées et la **durée des marées** (ou la composition spécifique des captures) pour prendre en compte le **gradient côte/large**.

Cette nouvelle proposition sera soumise par mail puis rediscutée collectivement lors d'une réunion à prévoir avant l'été.

La dépendance mensuelle aux espèces étudiées sera ensuite décrite pour les flottilles retenues pour permettre de compléter l'analyse d'impact en prenant en compte le fait que la dépendance aux espèces peut être très forte à certaines périodes de l'année pour certains segments.

Les discussions sur les enjeux de ces pêcheries ont ensuite conduit à retenir, comme question d'intérêt, l'**analyse des impacts bio-économiques du passage au rendement maximum durable pour les différents stocks étudiés**. Les scénarios envisagés pour parvenir au RMD sont un scénario de réduction du nombre de jour de pêche, avec nombre de bateaux constant et un scénario de réduction de la flotte.

Les questions et discussions ont également porté sur les **données utilisées** et la **méthode d'analyse bio-économique** de l'impact de mesures de gestion et sur les **limites** de cette méthode.

Le calibrage du modèle sur les années passées et la capacité du modèle à reproduire les observations seront présentés et une attention particulière sera portée à la **clarification des hypothèses** du modèle pour analyser la question du passage au RMD, au référencement des **sources de données utilisées** et aux **limites** du modèle et incertitudes sur les résultats obtenus.